

Groupe de la Coopération

L'avis nous rappelle que « *fondamentalement la réponse au chômage est le retour à un emploi stable et décent* ». Certes ; mais en attendant ce retour, des conséquences irréparables peuvent survenir.

En effet le chômage de longue durée prive ses victimes de leurs moyens, de leur volonté : très souvent déracinées, coupées de liens sociaux, elles perdent confiance et sont aussi souvent victimes du regard des autres. L'avis fait, de la santé un enjeu central pour les chômeurs : ils vivent une épreuve, parfois un traumatisme, source de nombreuses pathologies jusqu'à la spirale descendante, la dépression, frappant indifféremment les chômeurs pauvres ou non. Pour autant l'avis n'aura pas fait l'impasse sur les ressources financières et la couverture sociale des chômeurs.

Un constat s'est cependant imposé, le manque d'études épidémiologiques « chômage et santé ».

Le travail n'est pas un droit comme les autres, il suppose une quête souvent difficile et longue, c'est en quelque sorte un « travail » à plein temps, nécessitant formation et accompagnement.

En France la moitié des chômeurs indemnisés travaillent tous les mois, cela démontre leur volonté de ne pas s'éloigner du travail : car le travail, nous confère un rôle dans l'entreprise et dans la société, auprès de nos familles comme dans le milieu associatif ; il nous maintient en vie, en bonne santé, en bonne humanité.

L'avis traite avec pertinence la question de l'image du chômeur et du regard des autres : le chômage est trop souvent perçu par les employeurs comme une situation d'échec, qui pèse sur le recrutement des chômeurs. L'avis insiste sur la nécessité de changer le regard, de la société comme celui du recruteur.

L'introduction d'un « dissensus » sur la préconisation de l'introduction d'un 21ème critère de discrimination dans le code du travail était nécessaire. Sur le fond, on a confondu la prévention des conséquences du chômage avec la prévention du chômage, les effets du chômage avec les causes du chômage et ceci à plusieurs reprises. Or le sujet est bien celui de l'impact du chômage sur la santé.

Enfin sur les 44 préconisations de l'avis, l'une évoque leurs coûts, par une formule habile, « *évaluer les coûts pour asseoir une politique publique* », visant à diminuer les coûts cachés ou indirects du chômage, pour réinvestir dans la prévention et la réparation. Souhaitons que cela suffise.

Pour finir, il nous paraît utile de faire le lien avec l'avis porté par Patrick Lenancker, *Expérimentation Territoires zéro chômage de longue durée* : cet avis souhaite montrer qu'il serait possible de remédier au chômage de longue durée, par l'offre d'emplois utiles et accessibles : ceci en procédant à une expérimentation territoriale, à budgets constants, par la réallocation de crédits devenus sans objet parce que les bénéficiaires ont retrouvé un emploi.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.